

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 18 septembre 2020 à 10 h 40, au 1220 rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

EST PRÉSENT SUR PLACE : monsieur Luc Lapointe, directeur général.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et monsieur, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 10 h 40.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 14 septembre 2020, tel que rédigé.

4. POINT DE DÉCISION

Service des ressources matérielles

4.1 Octroi de contrat pour la mise à niveau du drainage à l'école Saint-Charles (projet 9261-230)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 25 août au 14 septembre 2020, pour la mise à niveau du drainage à l'école Saint-Charles (projet 9261-230).

Une analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par le Service des ressources matérielles.

Une analyse des bordereaux de soumissions reçus a été effectuée par la firme en architecture, Sylvia Jefremczuk architecte, qui a émis une lettre confirmant que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est acceptable.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-020-09-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour la mise à niveau du drainage à l'école Saint-Charles (projet 9261-230) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation E.S.M. inc., pour un montant de 569 942,12 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

5. POINTS D'INFORMATION

Néant

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 10 h 50, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc